

Les interruptions d'études, entre flânerie ostentatoire et cursus canonique ?¹

par Pierre Cam

Les interruptions d'études perturbent les parcours individuels. Les jeunes qui suspendent leur scolarité après le baccalauréat puis reviennent à l'université sont moins « fortunés » à maints égards et plus en retard scolairement que la moyenne de leurs congénères. Les modalités de leur retour aux études mettent en question l'image canonique de l'étudiant inactif, disponible pour suivre ses études à temps plein.

L'autonomisation du temps consacré aux études sous forme d'un cursus plus ou moins long et accidenté implique de la part de chaque étudiant une forme d'arbitrage conscient ou inconscient entre les temps qui lui sont alloués pour se former et ceux qui lui resteront pour mener à bien sa vie civile : fonder un foyer, trouver un emploi, participer aux différentes formes de vie associative, etc.

Le rapport à ces contraintes temporelles détermine un premier clivage au sein de la population étudiante. Il y a ceux qui essaient d'en finir au plus vite avec les études en se pliant étroitement aux aléas de leur cursus, et ceux qui au contraire semblent prendre leur temps en jouant de toutes les possibilités du système universitaire multipliant à l'envi les parcours : philosophie, histoire de l'art, sociologie, etc. Cette flânerie « ostentatoire » qui, au temps compté de l'existence sociale oppose le loisir des études, ne semble le fait que d'une petite minorité d'étudiants très fortement concentrée dans les sciences humaines où les barrières disciplinaires sont plus lâches². Une étude

menée en 1989 par le département de sociologie de l'université de Nantes montrait qu'en lettres et sciences humaines près de la moitié des étudiants avait fréquenté plus d'un département au moment du deuxième cycle³. Les changements s'effectuaient le

² Cette flânerie ostentatoire était sans doute plus marquée hier qu'aujourd'hui. Elle a été amplement analysée par Bourdieu et Passeron dans *Les héritiers* (1964) qui y voyaient un attribut de l'héritage culturel. Les auteurs n'étaient d'ailleurs pas sans assimiler ce rapport distendu au temps « utile » aux analyses de Veblen sur la *Classe de loisir* (1978).

³ Voir J.-P. Molinari, *Le chemin des étudiants*, département de sociologie de l'université de Nantes, février 1989. Au terme de l'enquête, cette flânerie étudiante n'apparaissait pas comme un temps pour rien puisque tout montrait que ces touche-à-tout disciplinaires bénéficiaient toutes choses égales par ailleurs d'une meilleure insertion professionnelle que les étudiants canoniques.

Pierre Cam est maître de conférence en sociologie à l'université de Nantes. Il appartient au laboratoire Droit et changement social qui est centre associé au Céreq. Il travaille depuis plusieurs années sur les relations entre l'orientation scolaire et la construction du projet professionnel. Il a notamment publié en 1998, en collaboration avec Jean-Paul Molinari, *Les Parcours des étudiants*, à la Documentation française ainsi qu'« Insertion et cheminement professionnel » dans un ouvrage collectif sous la direction d'Alain Suptot, *Le Travail en perspectives*, LGDG, 1998.

¹ Les différents tableaux et résultats statistiques que l'on pourra lire dans cet article sont issus de l'exploitation de l'enquête réalisée par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) au printemps de 1994 (voir l'encadré 2). On a limité volontairement l'étude des suspensions et des reprises à la seule population des universités engagée dans une formation diplômante. Le baccalauréat a été naturellement considéré comme un grade universitaire.

plus souvent au moment de la licence ou de la maîtrise pour bénéficier du système d'équivalence. On trouvait ainsi des étudiants ayant enchaîné une licence de langues, puis un DEUG et une licence de lettres modernes ou une maîtrise de philosophie, puis une licence de sociologie. Au moment de l'enquête près de 30 % des étudiants inscrits en troisième cycle de lettres ou sciences humaines étaient passés par au moins trois départements.

À l'opposé, les étudiants canoniques, au parcours « sans faute », constituent également une autre forme d'exception. Selon les chiffres du ministère de l'Éducation nationale (Direction de l'évaluation et de la prospective, 1997), seuls 28,4 % des étudiants avaient accédé au deuxième cycle « à l'heure » en 1994-1995 avec des variations très importantes selon les filières et les baccalauréats d'origine. De cycle en cycle, ces étudiants canoniques finissent d'ailleurs par s'effilo-cher. Aussi, lorsqu'on analyse les parcours des étudiants contemporains, force est de constater que si ceux-ci ne sont dans leur majorité ni très rapides ni excessivement lents, ils se font cependant à des rythmes très différents. Pour un âge donné, et sans tenir compte du retard accumulé lors du baccalauréat, la répartition des étudiants au sein des cycles diverge assez profondément d'une discipline à l'autre.

Redoublements et réorientations après un échec restent les causes les plus souvent invoquées pour expliquer ces retards. À la fois mieux cernées statistiquement et interpellant directement les enseignants dans leur fonction, ces causes institutionnelles laissent cependant dans l'ombre tout ce qui ressort à des pointillés dans les trajectoires, au nombre desquels il faut inclure les arrêts d'études. Chaque année un certain nombre de jeunes interrompent volontairement ou non leur cursus pour reprendre leurs études par la suite. Généralement classées sous le terme générique de suspensions d'études, ces interruptions n'ont qu'un point commun : le plus souvent c'est leur courte durée, deux ans tout au plus. Hors leur durée, ces suspensions recouvrent en fait une pluralité de situations qui semblent le plus souvent relever de causes plus individuelles que sociologiques. Il y a en effet des étudiants qui s'arrêtent pour faire un séjour à l'étranger, ceux qui s'accordent une pause, ceux qui entrent dans la vie active, etc.

Pourtant, qu'il s'arrête, redouble ou prenne son temps, l'étudiant « typique » reste un jeune étudiant. Ceci fait d'autant mieux ressortir l'exception que constituent les étudiants âgés au sein de l'université. Au moment de l'enquête de l'Observatoire de la vie

étudiante (OVE), les étudiants de 25 ans et plus ne représentaient qu'un cinquième des effectifs totaux de l'enseignement supérieur et un quart des effectifs universitaires répartis essentiellement dans les disciplines scientifiques (38 %) et les sciences humaines (29 %). Du côté des sciences et de la santé, ces étudiants étaient concentrés en troisième cycle (69 %), du côté des sciences humaines en grande partie au niveau des premiers cycles (65 %). Là encore, la tentation est souvent grande d'imputer ces différences d'âge aux parcours « sans faute » des premiers et aux retards accumulés des seconds⁴. Mais un examen plus attentif montre que les premiers cycles des sciences humaines et des disciplines littéraires abritent des adultes qui, ayant arrêté leurs études pour entrer dans la vie active, les reprennent après une interruption plus ou moins longue. Si, pour une minorité, ces reprises relèvent par leur mode de financement d'un dispositif de la formation continue, la grande majorité d'entre elles ne semblent relever que d'une décision individuelle, s'assimilant à une demande de formation postinitiale. Ainsi, on reprendrait les études en quelque sorte comme on les abandonne par une sorte de libre arbitre. Ce papier est né du désir de mieux cerner sociologiquement un terrain mal balisé qui est celui des suspensions et des reprises d'études afin d'y discerner ce qui relevait de la raison individuelle et ce qui appartenait à la raison sociale.

SUSPENSIONS ET/OU INTERRUPTIONS D'ÉTUDES

Le premier souci du sociologue est le plus souvent d'établir si le phénomène qu'il observe est un fait social présentant une certaine régularité statistique et pouvant s'expliquer par des causes sociales ou s'il fait face à un ensemble de phénomènes particuliers relevant de causes dont la signification sociologique ne s'impose pas de prime abord. S'agissant des différentes formes d'interruption des études, il fallait d'abord les catégoriser avant même de chercher à les expliquer. Une première difficulté attend le socio-

⁴ L'âge au baccalauréat ne saurait expliquer les différences constatées entre les disciplines scientifiques et les sciences humaines. Si l'on ne prend que les jeunes âgés de 18 et 19 ans au baccalauréat, on constate qu'à 25 ans 71 % des scientifiques sont en troisième cycle alors que ce n'est le cas que pour 41 % des étudiants en sciences humaines.

logue sur ce terrain : c'est l'absence de définition juridique des différentes formes de suspension. En dehors des vacances universitaires et des périodes de stage obligatoires, la suspension des études entraîne le plus souvent une rupture avec le statut d'étudiant, à la différence de l'activité salariée où le droit admet de nombreux cas de suspension du contrat de travail notamment pour la maternité et la maladie. Faute d'une définition normative des cas où l'étudiant suspend simplement son parcours pour maladie, accomplir son service national, etc., et ceux où en quelque sorte il démissionne et abandonne son cursus, le sociologue doit se contenter d'assimiler des situations que les étudiants cherchent bien souvent, consciemment ou inconsciemment, à maintenir dans un certain flou.

Une première approche, nécessairement empirique, liée au travail de recodage des données, a montré qu'il fallait, faute de pouvoir nommer les causes, au moins catégoriser les moments de l'interruption. On pouvait, dans un premier temps, très nettement distinguer au sein de la population étudiante ceux qui s'étaient interrompus après l'obtention d'un diplôme dont le baccalauréat, et les autres ; dans un deuxième temps, il fallait différencier ceux qui s'étaient arrêtés durant une période relativement courte s'accordant une simple pause, et ceux qui avaient prolongé cette césure au-delà de trois ans ; dans un troisième temps, il fallait distinguer parmi les pauses courtes, celles qui étaient liées à un motif institutionnel (échecs, non présentation à l'examen, etc.) et celles qui relevaient d'un autre motif (maladie, maternité, service national, etc.). Le questionnaire permettait de distinguer assez finement les différentes catégories de suspension, et en particulier les différentes causes institutionnelles (défaut de présentation aux examens, défaut d'inscription, abandon après un échec partiel, etc.) des causes personnelles sauf pour les étudiants « adultes » ayant arrêté depuis de longues années. D'une manière générale, il s'est avéré difficile de rendre compte de façon satisfaisante des reprises d'études des étudiants adultes car beaucoup ne s'inscrivent pas dans le cadre habituel de la formation professionnelle continue.

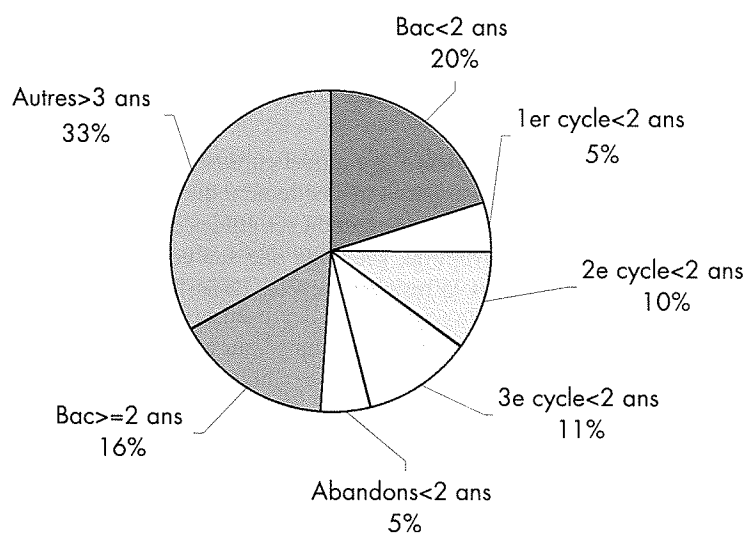
Les jeunes ayant arrêté puis repris leurs études représentaient 17,3 % de la population étudiante totale présente au moment de l'enquête et 21,9 % des étudiants hors nouvelles inscriptions. La faiblesse statistique du phénomène posait le problème du niveau

auquel il convenait de le mesurer. Si l'on s'en réfère à l'expérience commune des enseignants, les poursuites ou les reprises d'études ne sont guère perçues que sous le seul aspect de l'âge. Cela ne signifie pas pour autant que les étudiants âgés constituent l'essentiel de cette population. Dans le premier cycle, on compte moins de 10 % d'étudiants âgés de trente ans ou plus, et ayant repris des études. L'importance statistique ou non d'un phénomène n'est pas nécessairement en relation avec l'importance que lui accordent spontanément les différents acteurs sociaux. Les enseignants ont tendance à remarquer les quadragénaires ou les étudiants provenant de sections de techniciens supérieurs (STS) ou d'instituts universitaires de technologie (IUT) parce qu'ils tranchent par leur maturité ou par leur rapport aux études avec le reste du public étudiant. Ces exceptions statistiques dérangent par leurs attentes et leurs interrogations un rapport pédagogique qui, dans la majorité des cas, conduit l'étudiant « à n'être jamais que le terme passif ».

Si l'on prend comme mesure des interruptions le moment où elles interviennent et leur durée, force est de constater que près d'un tiers d'entre elles se situent en amont des études supérieures, aussitôt après le baccalauréat, et que la majorité de ces suspensions n'excèdent pas une année.

Si l'on y inclut les interruptions après le baccalauréat (36,6 %), l'essentiel des suspensions suivies d'une

Graphique 1
Répartition des interruptions d'études selon le moment où elles interviennent et leur durée



Source : OVE (en % hors nouveaux inscrits).

reprise d'études intervient à l'articulation des différents cursus et après que le postulant eut triomphé de l'épreuve : 5 % après l'obtention d'un DEUG ou d'un diplôme équivalent, 10,4 % après une réussite en second cycle et 11,2 % après une réussite en troisième cycle. Autre constat, c'est la grande régularité statistique du phénomène qui se reproduit année après année dans des proportions similaires aux effets de structure près.

S'agissant des interruptions momentanées après le baccalauréat pour des causes personnelles (maladie, entrée dans la vie active, etc.), elles représentent, pour une année donnée, entre 3 % et 3,5 % de la population encore présente au moment de l'enquête. Il en était ainsi pour les bacheliers 92 qui s'étaient inscrits en 1993 (3,6 %), pour les bacheliers 91 inscrits en 1992 (3,3 %), pour ceux de 1990 inscrits en 1991 (3,2 %). Quant à la reprise d'études, elle se fait deux fois sur trois dans la continuité des orientations antérieures.

À côté de ces « suspensions » momentanées d'études (moins de 3 ans) pour des raisons personnelles, il faut faire une place à la petite minorité de ceux qui s'arrêtent en cours de cycle pour des raisons institutionnelles (5,3 %) soit après un échec soit après un abandon, puis reprennent leurs études au bout d'un an. À la différence de la première catégorie d'étudiants, la reprise s'effectue très rarement dans la continuité du parcours antérieur puisque seuls 29 % reprennent leur ancien cursus. L'abandon implique le plus souvent une réorientation vers les sciences humaines (31,4 % des reprises), les disciplines littéraires (21,6 %) ou les cycles courts (18,1 %). Par ailleurs, ces ruptures suite à un échec ou à un abandon en cours d'études ne présentent aucune régularité statistique d'une génération à l'autre⁵. Nous avons assimilé ces « suspensions » à des réorientations lorsqu'elles donnaient lieu l'année suivante à une reprise d'études, et nous les avons exclues de cette étude.

Si l'on prend maintenant l'âge modal comme mesure des interruptions, il apparaît très nettement que l'étudiant qui a interrompu ou suspendu ses études est, au moment de l'interruption, plus âgé que ses condisciples, hormis dans le troisième cycle. Dans le pre-

mier cycle, l'âge modal des interrompants est de 22 ans contre 19 ans pour l'ensemble des étudiants, dans le second cycle il est de 25 ans contre 21 ans. Dans le troisième cycle, la mesure s'avère plus difficile. La dispersion des âges étant plus forte, la notion d'âge modal devient moins pertinente. Pour les suspensions brèves d'une année qui sont le plus souvent liées au service national, l'âge modal des interrompants est de 26 ans et s'inscrit tout à fait dans la classe modale qui est celle des 25 à 29 ans. Plus âgé que la moyenne, l'étudiant interrompant n'en est pas pour autant un vieil étudiant et a d'autant plus de chance de passer inaperçu qu'il se fond dans la masse de ses congénères.

■ PRÉCOCITÉ SCIENTIFIQUE ET VÉRAISON LITTÉRAIRE

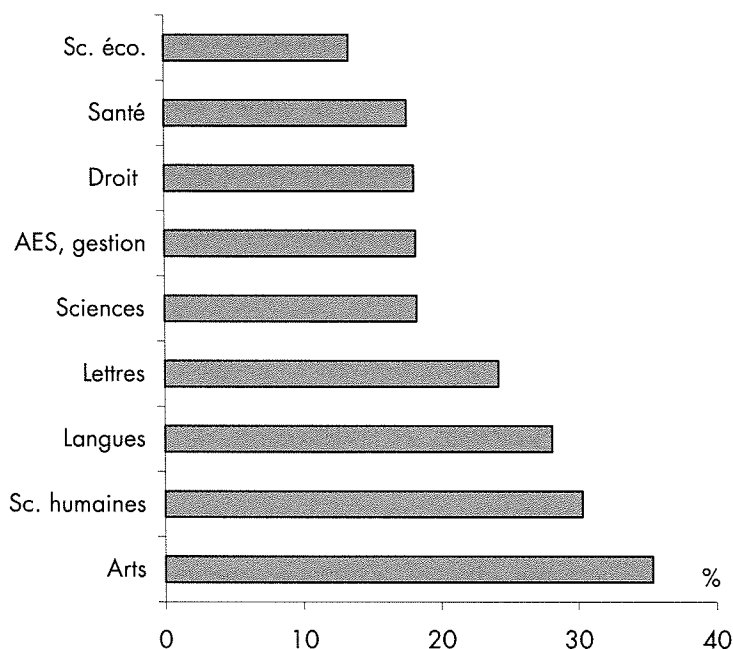
Plutôt que de s'interroger sur le moment, la durée ou l'âge de l'interruption, on peut également regarder les filières concernées par le phénomène des suspensions et des reprises d'études. L'autre grande caractéristique de ces pauses est qu'elles sont très inégalement réparties selon les disciplines. Les suspensions et les reprises quel que soit le cycle où elles interviennent sont plus fréquentes au niveau des disciplines artistiques où plus d'un tiers des étudiants présents dans un cycle ou dans un autre ont arrêté leurs études à un moment de leur cursus, au niveau des sciences humaines (30,3 %) ou des disciplines littéraires (23,8 %) que dans les disciplines scientifiques ou normatives où elles avoisinent 18 %.

Il existe ainsi une forme de palier entre les disciplines littéraires où l'on peut s'interrompre à tout moment du cursus pour reprendre par la suite, et les disciplines scientifiques ou normatives où le savoir n'attend pas le nombre des années.

Mais, si les disciplines scientifiques apparaissent comme celles du temps compté, encourageant la vélocité et la précocité plutôt que la flânerie estudiantine, elles connaissent également leur pause. Comparativement aux autres filières, les étudiants qui s'arrêtent momentanément le font plus souvent au moment du troisième cycle. Le temps des études, ses rythmes et ses césures apparaissent d'ailleurs très différents d'une discipline à l'autre : prédominance des suspensions à la fin du premier cycle pour les langues, les sciences humaines ou les sciences économiques qui intègrent des étudiants venant du cycle

⁵ L'enquête porte sur les survivants. Ceux qui commencent avec une année de retard se trouvent en décalage d'une année avec ceux qui ayant obtenu le bac en même temps ont commencé de suite. Les sorties s'échelonnent tout au long du cursus mais elles sont statistiquement significatives surtout à partir de la deuxième année, puis de la troisième. Aussi, au fur et à mesure des départs, la proportion des attardés prend de l'importance et du poids dans la population des survivants créant ainsi un effet de structure.

Graphique 2
Part relative des reprises d'études par discipline
quelle que soit la durée d'interruption
(en % hors nouveaux inscrits)



Source : OVE.

Tableau 1
Discipline 1993 croisée avec le moment de suspension des études
(en %, hors interruptions > 1 an)

Filières	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total
Lettres	31,74	42,50	25,76	100,00
Langues	53,10	35,45	11,45	100,00
Arts	41,29	49,17	9,54	100,00
Sciences humaines	44,21	36,13	19,66	100,00
Droit	35,15	38,42	26,43	100,00
AES Gestion	35,06	35,72	29,22	100,00
Sciences économiques	48,07	32,61	19,32	100,00
Sciences	21,39	31,09	47,52	100,00
Médecine	13,77	18,54	67,69	100,00
Pharmacie	0,00	28,45	71,55	100,00
Total	32,81	33,18	34,01	100,00

Note : la discipline en ligne est la discipline où l'étudiant était inscrit en 1993.

court ayant momentanément arrêté leurs études ; prédominance du deuxième cycle pour les littéraires, les disciplines artistiques, ou le droit. On retrouve d'ailleurs en pointillé dans ces moments de pause, des rapports aux études qui définissent pour chaque étudiant quelle a été l'étape importante de son cursus. Si pour les lettres ou les arts, l'obtention de la licence constitue sinon le but ultime du moins l'étape majeure, le DEUG ou un BTS a pu constituer un premier challenge pour les étudiants les moins dotés scolairement, et qui ont poursuivi à la seconde étape vers les sciences humaines. En sciences ou en médecine, la pause intervient au moment où le plus dur est déjà accompli, après le DEA ou le succès à l'internat pour les médecins.

LES REPRISES D'ÉTUDES

Cette opposition entre la précocité des disciplines scientifiques et une forme de véraison littéraire se retrouve lorsqu'on examine le cas des étudiants qui reprennent leurs études après plus de trois ans d'interruption⁶. En effet, chaque année, d'anciens bacheliers ou étudiants ayant arrêté leurs études à un moment quelconque de leur cursus reprennent le chemin de l'université après une période plus ou moins longue passée en activité ou à éduquer les enfants. Au niveau de la population étudiée, cette reprise concernait une population autant masculine (49 %) que féminine (51 %) dont l'âge modal se situait entre 30 et 34 ans, et qui représentait près de 10 % des effectifs de l'enquête.

⁶ Pour distinguer suspensions et ruptures, nous avons choisi un critère de durée. La durée de trois années d'interruption nous a semblé la plus clivante. Une analyse factorielle puis typologique effectuée sur la population des interrompants montrait que les étudiants ayant interrompu leurs études deux ans différaient peu concernant les critères pris en compte des étudiants ayant arrêté une seule année. Les écarts étaient plus importants dès que l'on considérait les étudiants ayant interrompu trois années. Concernant d'autres critères comme l'activité salariée ou non, l'analyse apparaissait moins robuste du fait en particulier des étudiantes qui avaient élevé leurs enfants mais également des plus jeunes qui pouvaient avoir connu des situations où l'activité salariée ne constituait pas la situation modale.

La reconduction des positions acquises

Ce mouvement de retour en études se laisse d'ailleurs aisément appréhender au niveau statistique. La proportion des étudiants inscrits dans le premier cycle qui ne cesse de s'infléchir au fur et à mesure que progresse l'âge des étudiants remonte brusquement à partir de la classe des trente ans⁷. De fait, 43 % de ces reprises d'études s'effectuent dans le premier cycle. Ce chiffre peut surprendre dans la mesure où 80 % de ces étudiants âgés ont acquis une expérience professionnelle. Mais dans cette population, la part de ceux qui ont bénéficié d'une procédure de reconnaissance des acquis professionnels ou d'un régime d'équivalence reste minime. Elle est de 15 %, et reste largement circonscrite aux deux premiers cycles puisque 6 % seulement des étudiants ont bénéficié d'une validation en troisième cycle. Ces chiffres rejoignent les résultats d'une enquête menée en 1990-1991 et qui montraient déjà l'indigence du processus⁸. Le décret de 1985 sur la reconnaissance des acquis professionnels n'a d'ailleurs pas suscité un grand mouvement de réflexion au sein des universités, à la différence de la loi de 1992 dont il est encore trop tôt pour juger des effets. Il est vrai que la faiblesse statistique des reprises en termes de flux n'incite sans doute pas les différentes filières à se doter d'une politique en ce domaine à la différence d'autres phénomènes comme les poursuites d'études ou les réorientations. Rapportés aux effectifs totaux de ces filières, ces revenants pèsent peu : autour de 15 % en sciences humaines ou dans les disciplines artistiques, autour de 10 % en lettres et en langues, moins de 5 % dans les autres disciplines. À l'aune d'un groupe de travaux dirigés ou de travaux pratiques, ces étudiants

⁷ La proportion des étudiants inscrits en premier cycle passe de 92 % pour les moins de 20 ans à 43 % pour les moins de 25 ans puis à 16 % pour les moins de 30 ans et remonte à 24 % pour les moins de 35 ans.

⁸ Le système de reconnaissance des acquis mis en place par le décret de 1985 semble avoir été peu suivi d'effets. Durant l'année universitaire 1990-1991 seuls 0,68 % des inscrits en premier cycle et 2,15 % des inscrits en second cycle avaient bénéficié de la procédure (*Le Monde*, 5 nov. 1992, p. 18 in *Éducation-Campus*). Sur le problème de la validation des acquis voir P. Caillaud, P. Cam, A.-C. Dubernet, J. Fialaire, V. Gosseaume, « Valeur sociale et valeur juridique du diplôme dans la reconnaissance des compétences professionnelles » in *Savoirs, compétences et apprentissages*, CNRS, Programme éducation et formation en Europe, 1997.

sont repérables ; à l'aune d'un amphi, ils passent quasiment inaperçus.

Dans la majorité des cas, les reprises d'études s'opèrent donc au niveau où elles ont été laissées et favorisent les positions acquises. La reconnaissance des acquis professionnels ne jouant pas ou si peu, l'inégalité entre sexes au niveau des études supérieures perdure au moment du retour. Dans l'enquête, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir repris dans le premier cycle (49 % contre 37 %), et inversement moins nombreuses à accéder à un troisième cycle (22 % contre 32 % pour les hommes).

Tableau 2
Niveau des reprises d'études en fonction du sexe

Sexe	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total
Femmes	48,70	29,27	22,02	100,00
Hommes	36,61	31,53	31,86	100,00
Total	43,11	30,32	26,57	100,00

Source : OVE.

Commentaire : 48,7 % des femmes qui reprennent leurs études le font en 1^{er} cycle.

La quasi-absence de reconnaissance des acquis professionnels entraîne une autre conséquence liée à la longueur des parcours entrepris : peu de ces étudiants bénéficient en fait d'une formation rémunérée par leur entreprise ou par un fonds public. Sur la population totale inscrite à l'université et relevant du champ de l'étude, seuls 1,8 % des étudiants en reprise d'études relevaient d'un dispositif de la formation continue. Ils représentaient par contre 15 % des adultes en reprise d'études⁹. Ces chiffres rejoignent les résultats de l'enquête réalisée par la DEP en 1992 auprès des étudiants inscrits dans dix universités (Bédoué et Espinasse, 1995) où l'on dénombrait 1,71 % d'adultes bénéficiant d'un tel dispositif. C'est sans doute moins que la réalité du phénomène ne le laisse présager. En limitant volontairement notre analyse aux reprises d'études dans l'université et aux étudiants engagés dans un cycle universitaire et une formation diplômante, il est vrai que nous éliminons une

⁹ Le questionnaire distinguait parmi les étudiants en formation continue, les agents de l'État en formation (13 %), les salariés du privé (30 %) et ceux relevant de fonds publics ou d'organismes sociaux (57 %).

part non négligeable des étudiants relevant de la formation professionnelle continue, en particulier ceux du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), des IUT ou des écoles d'ingénieurs autonomes qui assurent une partie de ces formations¹⁰. Au sein même des universités, ceux qui préparent des concours, l'examen spécial d'entrée à l'université (ESEU) ou la capacité en droit n'ont pas été pris en compte. Or, ces deux dernières catégories représentaient en 1991 20,3 % des stagiaires ayant reçu un diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue à l'université (hors IUT), soit 2 fois plus que les DESS, 3 fois plus que les licences, 6 fois plus que les DEUG, et 10 fois plus que les DEA délivrés dans le même cadre. Mais sur les 18 509 diplômes délivrés en 1991, l'essentiel était des diplômes d'université¹¹ plutôt que des diplômes nationaux. Ce qui amène à souligner que la formation continue est le plus souvent l'expression d'une politique universitaire, et que dans ce domaine des disparités très fortes existent entre les différents établissements nationaux du fait de leur autonomie.

L'absence de structures pédagogiques adaptées aux adultes en formation continue dans une bonne moitié des universités transforme ceux-ci en « clandestins » de la formation initiale (Béduwé et Espinasse, 1995). Il en va de même pour les étudiants adultes qui ne relèvent pas de ces dispositifs et dont la grande majorité a une activité salariée (70 %). Ils doivent le plus souvent cumuler emploi et études, allongeant du même coup le temps mis pour parcourir leur cursus en dédoublant les années. C'est ainsi que la durée des thèses passe de trois à six ans. Déjà âgés, ces étudiants blanchissent sous le harnais.

Ces reprises d'études se font essentiellement dans les disciplines littéraires, sociales et juridiques avec une prédilection pour les facultés de lettres et sciences humaines (60 %) et, à l'intérieur de celles-ci, pour les sciences humaines qui accueillent 45 % de ces revenants. Même si le baccalauréat d'origine reste un critère d'orientation pour ces étudiants âgés, surtout pour les littéraires qui ne s'aventurent jamais en sciences ou en santé, il faut cependant noter que, quel

que soit le baccalauréat, l'orientation dominante reste les sciences humaines qui accueillent 56 % d'anciens bacheliers A, 50 % d'anciens bac B, 35 % de vieux C et 41 % de vieux D. Le temps accentue d'autre part le différentiel entre les baccalauréats généraux et technologiques, ces derniers étant quasiment absents de ces reprises tardives puisqu'ils représentent à peine 8 % de la population étudiée.

■ Formation continue et/ou formation postinitiale¹²

Le niveau de reprise des études en 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle selon les disciplines et le sexe permet d'esquisser rapidement le profil type de ces étudiants. D'un côté les disciplines où le niveau d'accueil modal est le second ou le troisième cycle : santé, économie et sciences. Ici l'on vient doper son cursus et se spécialiser, c'est le cas notamment en médecine. Si en santé ce sont plutôt les femmes qui effectuent cette démarche (53 %), dans les deux autres disciplines ce sont trois fois sur quatre des hommes. Pour les disciplines juridiques, sociales ou littéraires où l'inscription se fait en priorité dans le premier cycle, les reprises sont très largement féminines : 80 % ont lieu en lettres et 65 % en droit et sciences humaines.

Ces étudiantes reprenantes se partagent en deux catégories. Il y a celles qui ont cessé leurs études à un moment donné de leur cursus pour élever leurs enfants, et elles sont de loin les plus nombreuses (57 %) ; et celles qui, après des périodes d'instabilité dans le privé ou tenant à leur statut, tentent de rejoindre la Fonction publique et d'assurer leur position. Chaque enseignant a en tête des dizaines d'exemples de ces femmes encore jeunes qui, secrétaire trilingue dans le privé, animatrice contractuelle, mère de famille, viennent passer une licence pour devenir institutrice ou passer des concours¹³. Disciplines ouvertes, les sciences humaines sont

¹⁰ En 1991, les stagiaires en formation représentaient 412 541 étudiants dans les établissements de l'enseignement supérieur dont 54 % à l'université. Par ailleurs, seuls 42 % des stagiaires prépareraient une formation diplômante dont 25 % des diplômes ou des titres nationaux, soit 102 010 stagiaires.

¹¹ Le diplôme d'université est un diplôme propre à l'établissement. Même s'il est reconnu par le ministère de l'Éducation nationale, il ne reçoit pas de financement national.

¹² Le terme de formation postinitiale a été choisi par défaut pour désigner des étudiants qui sont sortis de la formation initiale mais qui n'appartiennent pas juridiquement au dispositif de la formation professionnelle.

¹³ Une étude sociologique menée auprès des candidates à l'ESEU (examen spécial d'accès aux études universitaires) montrait que les raisons de la reprise, après maternité ou après une période d'instabilité dans le travail, jouaient sur les conditions de poursuite des études. Le chômage et l'instabilité étaient plutôt des facteurs pénalisants quant à la réussite et à la poursuite des études. Yves Criton, *Reprenre ses études lorsqu'on est une femme*, mémoire sous la direction de P. Cam, université de Nantes, 1992.

Tableau 3
Niveau d'entrée des reprises d'études par discipline

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total	Part en %
Aes et gestion	35,44	30,17	34,39	100,00	3,76
Arts	65,08	27,64	7,29	100,00	3,34
Droit	69,10	8,69	22,21	100,00	7,21
Économie	21,81	41,98	36,21	100,00	2,46
Langues	51,48	31,07	17,45	100,00	9,02
Lettres	60,53	24,36	15,11	100,00	6,16
Santé	4,70	11,36	83,94	100,00	6,73
Sc. Humaines	44,81	35,47	19,72	100,00	44,56
Sciences	25,93	29,32	44,75	100,00	9,90
Total	43,11	30,32	26,57	100,00	100,00

Source : OVE.

Commentaire : 69,1 % des personnes qui reprennent leurs études en droit le font au niveau du 1^{er} cycle. En revanche, près de 84 % des personnes qui reprennent leurs études dans une filière santé le font au niveau du 3^e cycle.

d'ailleurs au carrefour de nombreuses carrières féminines : professeur des écoles, animation socioculturelle, éducation spécialisée, etc.

On retrouve dans le choix des filières, au niveau des âges et du passé même de ces étudiants adultes, des caractéristiques qui sont souvent celles des publics de la formation continue. Se livrant à une comparaison systématique des publics en reprise d'études et des étudiants en formation continue, C. Béduwé et J.-M. Espinasse (1995) en arrivent à la conclusion que les différences entre les deux publics sont faibles, voire très faibles dans le cas des adultes actifs en reprise d'études.

Si dans l'enquête peu des étudiants adultes en reprise d'études relèvent de la formation professionnelle continue, il n'en demeure pas moins que leurs demandes pourraient être classées sans difficulté dans la définition que donne le code du travail de la formation professionnelle : « Elle a pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle et leur contribution au développement

culturel, économique et social. »¹⁴ Cependant le cadre légal définissant la formation professionnelle est tellement large que l'on peut y inclure presque toutes les demandes d'action de formation, du stage de poterie au DESS en gestion du personnel. C'est justement ce qui pose problème au niveau des entreprises. Les responsables de formation prennent bien soin de distinguer dans l'élaboration de leur plan de formation les demandes individuelles qui peuvent répondre aux préoccupations les plus multiples et celles qui s'inscrivent dans un projet d'entreprise (Cam *et al.*, 1992). Les premières sont le plus souvent aiguillées vers le congé individuel de formation, les autres sont prises en compte dans le plan de formation de l'entreprise. Pour définir ce qui relève d'une demande « privée » et ce qui est susceptible de présenter une valeur ajoutée pour le collectif de travail, des processus d'arbitrage sont le plus souvent mis en place en sus des séances d'examen du plan de formation par le comité d'entreprise. Ces processus sont plus ou moins efficaces selon le rang des salariés ainsi que le montrent les procès-verbaux des comités d'entreprise. Une lecture attentive de ces procès-verbaux permet le plus souvent de dis-

ttinguer les « vraies » formations des « formations bidons » pour reprendre l'expression des syndicalistes. Il en va ainsi de certaines formations universitaires ouvertes aux cadres dont le seul avantage est souvent qu'elles soient proches de la mer ou de la montagne.

De tels systèmes d'arbitrage existent au sein même des universités. Hormis le cas des étudiants adultes titulaires du baccalauréat qui s'inscrivent dans le premier cycle sans demander une validation des acquis et hors tout dispositif, toutes les demandes émanant d'étudiants adultes relevant ou non d'un dispositif sont en règle générale traitées par des commissions. À l'université de Nantes, certains DESS et certaines maîtrises à vocation professionnelle des sciences humaines sont proprement assaillis de demandes

¹⁴ Article L.900-1 du Code du travail. L'article L.900-2 qui énumère les actions de formation donne une expression très étendue au concept de formation professionnelle y incluant aussi bien les actions traditionnelles d'adaptation aux nouvelles technologies que celles concernant l'acquisition de connaissances nouvelles ou encore celles visant à assumer des responsabilités dans la vie associative.

venant des travailleurs sociaux, de formateurs, de salariés relevant d'associations les plus diverses, etc. En général, les responsables ayant en charge ces formations passent au crible les dossiers de ces étudiants pour identifier la nature de la demande. À cet égard la typologie des adultes à l'université esquissée par Laurence Fond-Harmant (1996) reflète d'une manière assez juste les attentes de ces reprenants adultes telles qu'on les trouve exposées dans les lettres de motivation. L'auteur montre bien que ces demandes de formation relèvent de deux logiques : d'un côté des demandes qui s'inscrivent dans un projet social ou professionnel, de l'autre des demandes qui répondent à des bouleversements ou des cassures dans la vie privée ou publique. Les dossiers qui relèvent de la seconde logique sont le plus souvent refusés qu'ils soient ou non financés par un dispositif. En fait, ces attentes, qu'elles relèvent d'une demande de « légitimation » ou d'une forme de « thérapie sociale », s'avèrent non seulement très difficiles à gérer mais ne répondent pas d'une manière stricte aux missions des enseignants. Cela n'empêche nullement ces étudiants de s'inscrire dans un premier cycle en tant qu'étudiant salarié.

Pour comprendre la nature de la demande, l'âge et la biographie sont souvent les meilleurs indicateurs. Il est des âges charnières, des ruptures qui précipitent l'être social dans les abîmes du doute : le départ des enfants, le licenciement, une carrière en bout de course, un divorce, une longue maladie. D'ailleurs l'homologie entre les adultes inscrits dans un dispositif et ceux hors dispositif ne doit pas faire illusion. Elle souligne au contraire que la formation professionnelle finance également des demandes « privées » comme le montrent à cet égard les procès-verbaux des comités d'entreprise. Les universités qui mettent en place des structures adaptées au public de la formation continue le font le plus souvent dans une « logique marchande » comme le rappelle L. Fond-Harmand, et se soucient parfois peu de la nature des demandes dès lors qu'elles sont financées. Les universités où n'existent pas de telles structures se contentent le plus souvent de filtrer les demandes sans en tirer les conséquences. Et il faut bien déplorer ici le manque de souplesse de l'enseignement initial pour accueillir ces publics adultes ainsi que l'absence de toute pédagogie adaptée. On ne peut être que d'accord avec ceux qui prônent aujourd'hui la mise en place d'un cadre adéquat afin de mieux accueillir ces publics. Il serait cependant risqué de vouloir mettre en place des dispositifs nécessairement coûteux sans

créer dans le même temps des processus d'arbitrage reposant sur un ensemble de règles claires, et qui puissent faire le tri entre les demandes relevant de la mission de service public de l'Enseignement supérieur et celles répondant à d'autres attentes. L'inscription de l'adulte dans un dispositif ne nous semble pas en tout état de cause une présomption irréfragable d'une « vraie » demande de formation.

Fait individuel et/ou fait social, les reprises d'études des adultes tranchent très fortement avec les autres modes d'interruption. Elles attirent cependant l'attention sur le fait que l'université et l'Enseignement en général sont désormais au carrefour d'attentes les plus diverses. L'Éducation nationale, parce qu'elle reste une institution totale avec des rites, des cursus, des sanctions, des hiérarchies, un temps, continue à produire du sens, et au-delà, du lien social. Ce rapport ambivalent à l'institution universitaire se retrouve également dans les autres formes de suspension.

LES SUSPENSIONS MOMENTANÉES POUR RAISONS PERSONNELLES

Primo-inscrits et retardataires

Les reprises d'études après plusieurs années, même si elles sont plus remarquables en raison de l'âge des étudiants, n'en demeurent pas moins relativement marginales sur le plan statistique. En revanche, les suspensions momentanées sont relativement plus nombreuses mais beaucoup moins perceptibles.

Pour les reprises d'études après plusieurs années, les causes de l'interruption sont assez aisées à identifier (maternité ou entrée dans la vie active) et correspondent à de vraies ruptures avec le cycle des études. Pour les pauses d'une année, si on élimine celles qui ont une cause institutionnelle (non présentation à l'examen, non inscription, réorientation après un trimestre), les causes de la suspension et surtout de la reprise restent le plus souvent dans une sorte de flou volontaire ou involontaire de la part des étudiants. Pour approcher ce phénomène, l'enquêteur dispose cependant des principaux indicateurs concernant cette population, et en particulier pour la plus nombreuse, celle qui s'est interrompue aussitôt après le baccalauréat ou après une réussite dans un cycle court.

Quelles sont les grandes caractéristiques des jeunes qui suspendent momentanément leurs études pour des

raisons personnelles après le baccalauréat et en quoi peuvent-elles éclairer les autres types de suspensions momentanées ? Pour répondre à cette interrogation, il a semblé utile de dégager les traits les plus marquants de ce public en comparant les primo-inscrits bacheliers en 1992 aux retardataires qui ont attendu l'année 1993. Ce faisant, on s'expose au risque d'homogénéiser une population qui comporte ses propres divisions. Mais, il semble inévitable de dresser en quelques traits accentués les particularismes de ces inscrits tardifs avant d'en préciser les limites.

Les jeunes qui s'interrompent durant une année après leur baccalauréat présentent quel que soit l'attribut que l'on choisisse une sorte d'image inversée de ceux qui s'engagent immédiatement sur les voies de l'enseignement supérieur. En effet, parmi ces retardataires, garçons ou filles, les bacheliers scientifiques sont très nettement sous-représentés (26 %) et les bacheliers techniques et professionnels largement sur-représentés (43 %) lorsqu'on les compare aux primo-inscrits de 1992 où les scientifiques représentent 39 % et ceux ayant un baccalauréat technologique 26 %.

Mais, plus fondamentalement, en comparant au sein de la population des bacheliers de 1992, ceux qui se sont inscrits dès 1992 et ceux qui ont attendu 1993, il apparaît très clairement que les virtuoses et les héritiers se comptent dans le premier public et non dans le second où ils forment une minorité. Alors que 47 % des étudiants qui s'étaient inscrits dès 1992 étaient « à l'heure » au baccalauréat, ils étaient seulement 28 % parmi ceux qui ont attendu l'année suivante.

Par ailleurs, si la part de ceux ayant trois ans de retard et plus n'était que de 9 % parmi les bacheliers 92 inscrits en 1992, elle atteignait 26 % parmi ceux qui s'étaient inscrits en 1993.

En retard de plusieurs années sur leurs congénères, hésitant à emprunter les sentiers escarpés de l'enseignement supérieur, la grande majorité des étudiants tardivement inscrits révèle, à travers une temporalité décalée, un rapport aux études qui n'est pas marqué du sceau de l'aisance ou de la bonne volonté culturelle. Certes, on trouve bien au sein de ce public quelques héritiers attardés ou s'octroyant une pause. Mais ce qui distingue ces inscrits tardifs des primo-inscrits c'est la très nette surreprésentation des étudiants d'origine ouvrière et la sous-représentation non moins symptomatique des enfants des classes moyennes. S'il fallait décerner d'ailleurs une note quant à la ponctualité et à la rectitude du parcours scolaire et universitaire, elle irait sans nul doute à ces enfants des professions dites intermédiaires.

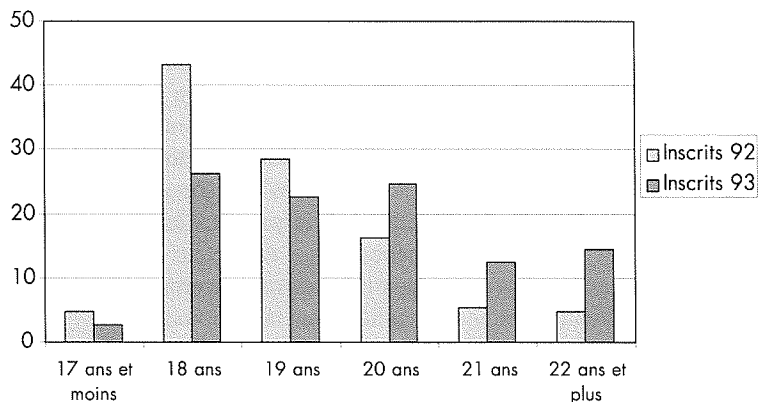
Alors qu'on ne compte que 19 % d'étudiants d'origine ouvrière parmi les primo-inscrits, ils sont 30 % parmi ceux qui reculent d'une année leur inscription. Quant aux enfants des classes moyennes, ils ne sont guère que 12 % parmi les inscrits tardifs alors qu'ils représentent 20 % des étudiants canoniques. L'absence d'héritage social est aussi pour la plupart de ces jeunes une absence d'héritage culturel. Pour 25 % de ces inscrits tardifs, la scolarité de leurs parents s'est arrêtée en fin de primaire contre 18 % pour les primo-inscrits.

Les caractéristiques esquissées à grands traits du public des inscriptions tardives après baccalauréat se trouvent encore accentuées dès que l'on considère les interruptions après le second cycle, et tout particulièrement puisqu'elles en forment l'essentiel après un DUT ou une STS.

Tout se passe comme si l'étude de cette sous-population vérifiait expérimentalement les hypothèses avancées vis-à-vis de ceux qui avaient hésité après le bac. Il n'y a guère que le sexe qui ne se prête pas à la vérification. Les hésitants des IUT étant plutôt des garçons et ceux des STS des filles. Mais, concernant tous les autres attributs, l'on retrouve les grandes caractéristiques dégagées en ce qui concerne les interrompants postbac.

Quand on considère dans la génération des bacheliers 90 ceux qui, après avoir obtenu leur DUT ou leur BTS en 1992, se portent immé-

Graphique 3
Âge au bac des bacheliers 92 inscrits à l'université en 1992 (primo-inscrits) ou en 1993 (retardataires)



Source : OVE (en %).

Tableau 4
CS des parents des bacheliers 92
à la date d'inscription (en %)

CS	Inscrits en 1992	Inscrits en 1993
Agriculteur	4	2
Artis. comm.	8	10
Cadres sup.	29	24
Prof. interm.	20	12
Employé	18	19
Ouvrier	19	30
Sans activité	2	3
Total	100	100

Source : OVE.

Commentaire : 19 % des bacheliers 92 inscrits à l'université en 1992 sont fils ou filles d'ouvrier. En revanche, il sont 30 % à être fils ou filles d'ouvrier parmi les bacheliers 92 inscrits à l'université en 1993.

diatement vers la poursuite d'études, on constate qu'ils étaient dans leur majorité « à l'heure » au baccalauréat : 52 % avaient 18 ans ou moins. Mais si maintenant l'on se tourne vers ceux qui, ayant eu leur STS ou leur DUT, temporisent et ne s'inscrivent qu'à la rentrée universitaire 1993, il apparaît qu'ils étaient à la différence de leurs congénères très largement en retard au moment du baccalauréat : 40 % avaient 20 ans et plus.

Il en va de même pour l'origine scolaire. Alors que parmi les hésitants on compte une majorité de baccalauréats technologiques (51 %) et une sous-représentation des baccalauréats scientifiques (21 %), parmi les poursuivants de la première heure, on note une nette domination des bacs scientifiques (47 %) et une faible proportion de baccalauréats technologiques (26 %).

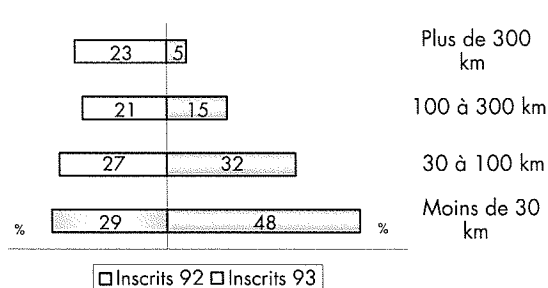
Il en va encore de même pour l'héritage culturel et social. Tout oppose ici prompts et moins prompts. Comme pour les interruptions après le baccalauréat on retrouve chez les hésitants les mêmes traits : une proportion importante d'enfants issus des classes populaires, 29 %, une nette sous-représentation des enfants des classes moyennes, 11 %, une surreprésentation des fils et filles d'agriculteurs qui représentent 14 % de cette population. On retrouve chez les véloces les

mêmes caractéristiques inversées : une surreprésentation des enfants de cadres, 29 %, une sous-représentation des jeunes d'origine ouvrière, 18 %, et une bonne proportion des enfants des classes moyennes, 21 %.

Distances sociales et distances spatiales

À la distance culturelle avec l'université, s'ajoute pour ces hésitants la distance tout court. La distance entre le lieu de résidence des parents et le lieu d'étude est l'une des caractéristiques fortes du public qui s'interrompt après le baccalauréat : 71 % des retardataires ont des parents qui vivent à plus de 30 kilomètres de la ville où ils suivent désormais leurs études contre seulement 52 % des primo-inscrits. Bien sûr, le croisement entre l'origine géographique des jeunes et la distance par rapport au lieu d'enseignement ne donne qu'une indication très imparfaite d'un rapport qui est autant social que spatial. Le fait qu'un certain nombre de bacheliers généraux choisissent les universités parisiennes ou des universités réputées pour telle ou telle discipline plutôt que l'université à la porte de chez eux tend à majorer les distances entre le lieu d'habitation des parents et celui du lieu des études. *A contrario*, l'effet d'offre de proximité des STS en direction des jeunes issus des classes moyennes et populaires tend à maintenir sur place une main-d'œuvre qui émigrerait peut-être vers les centres provinciaux et leurs universités. Les liens entre social et spatial ne sont pas exempts de colinéarités.

Graphique 4
Éloignement géographique du domicile parental
pour les primo-inscrits (inscrits 92)
et les retardataires (inscrits 93) (en %)



Source : OVE.

Commentaire : parmi les bacheliers 92 inscrits à l'université en 1992, 5 % étudiaient à plus de 300 km du domicile parental. En revanche, parmi les bacheliers 92 inscrits à l'université en 1993, ils sont 23 % à étudier à plus de 300 km du domicile parental.

Pour ces élèves les plus éloignés de l'université, l'attitude plutôt que la stratégie consiste à aller en quelque sorte au plus près de leur origine sociale, culturelle et géographique en demandant à entrer dans un cycle court. Une fois sur quatre l'interruption et le report d'inscription après le baccalauréat sont liés à un refus de dossier dans un cycle court, et tout particulièrement en STS. Le cycle des refus épouse étroitement les spécialités sexuées du baccalauréat : refus dans des STS tertiaires pour les filles issues d'un bac G ou d'un bac B, et refus dans les STS et IUT spécialités industrielles pour les garçons issus d'un bac F et d'un bac E. De fait, le retard accumulé manifesté par l'âge au baccalauréat ne prédispose sans doute pas à une acceptation des dossiers. 78 % des dossiers ont été refusés en STS¹⁵ ; le taux de refus est similaire en IUT mais concerne ici essentiellement des garçons. Ces refus entraînent un choix relativement simple : entrer à l'université ou dans la vie active en sachant que le départ à l'université, c'est-à-dire à la ville, entraînera dans au moins un cas sur deux une décohabitation pour ces jeunes et des coûts supplémentaires. La distance vaut également pour les jeunes qui, leur BTS en poche, ne s'engagent pas immédiatement à l'université. Au moment de l'enquête, 57,9 % des élèves de STS suivaient leur scolarité dans une ville de moins de 100 000 habitants. Pour ces étudiants, fils ou filles d'agriculteur ou d'ouvrier, inscrits à Saumur, la Roche-sur-Yon, à Pont Audemer, Evron, Fontenay-le-Comte, le départ vers Nantes, Brest, Rennes, Niort, Poitiers, représente d'abord un coût financier. Parmi les poursuivants de la première heure 46,1 % seront obligés de migrer à plus de 100 km du domicile parental (dont 22,6 % à plus de 300 km). Cette translation spatiale entraîne du même coup une translation vers le haut de l'échelle des revenus parentaux ; les enfants dont les familles touchent moins de 10 000 francs par mois ne représentent que 31,6 % des poursuivants contre 37,3 % du public de STS, et inversement ceux dont le revenu parental mensuel atteint au moins 20 000 francs passent de 14,6 % à 21,5 % parmi les poursuivants.

À ces coûts liés à la distance, il faut ajouter ceux entraînés par la relégation en premier cycle universitaire qui est le lot commun pour un quart des étudiants provenant de STS, et tout particulièrement les

filles issues du tertiaire. On comprendra que certains parents puissent hésiter devant l'ampleur de l'effort financier à fournir. Les parcours étudiants peuvent ainsi se révéler fort sinueux. On prendra pour exemple cette étudiante issue d'une petite ville de province, Chateaubriand, dont le père technicien dans une entreprise de la métallurgie avait refusé qu'elle poursuive ses études après avoir obtenu son BTS action commerciale. Durant l'année qui suit elle alterne période de chômage et petits boulots. Elle décide alors avec l'argent qu'elle a mis de côté de s'inscrire en première année de sociologie à Nantes. Le père après s'être fait tirer l'oreille accepte de l'aider à condition qu'elle continue de travailler. Elle trouve un emploi à mi-temps dans une grande surface, et poursuit ainsi jusqu'à la licence. Elle s'arrête à nouveau et se retrouve dans la même configuration d'emploi qu'après son BTS. Elle décide au bout d'un an de préparer une maîtrise pour se diriger par la suite vers un DESS. Ceci n'est pas sans entraîner une nouvelle confrontation familiale, mais là encore le père se plie et consent à l'aider jusqu'au DESS. Elle effectue son stage de DESS dans une entreprise pour laquelle elle a déjà travaillé en tant que commerciale, et qui finalement l'embauchera comme assistante dans le département marketing à la fin de son stage.

Du côté des familles, outre l'aspect financier, le départ vers un grand centre provincial a aussi un coût psychologique puisqu'il anticipe le plus souvent une « rupture » dans l'histoire familiale et générationnelle qui peut s'accompagner d'une forme de travail de deuil. Les jeunes filles qui partent pour la « ville » y resteront et s'y marieront. Les entretiens avec des étudiants ayant vécu ces ruptures montrent combien elles sont complexes à gérer, et que plusieurs années encore après leur sortie de l'université et leur installation définitive à la « grande ville », le rêve d'une vie autre, « aux champs », reste vivace.

■ Une division sexuée des causes de suspension

Que font ces jeunes durant l'année de suspension ? Pour les bacheliers, véritable période de transition entre le lycée et l'enseignement supérieur, l'année d'interruption est très diversement occupée selon les âges, le sexe ou l'origine scolaire de ces jeunes en transit.

S'agissant des filles, la situation modale durant cette année de pause est d'abord celle de l'activité et de l'inactivité. 44,5 % des filles qui s'arrêtent ont connu

¹⁵ Le taux de refus a été calculé en agrégeant les étudiants présents en IUT ou en STS après leur année d'interruption et ceux qui, parmi les interrompants, avaient tenté sans l'obtenir d'entrer dans ces établissements.

des périodes d'emploi et/ou de chômage, mais aussi d'inactivité (13,6 %). L'activité, emploi ou chômage, croît pour les filles avec l'âge et le retard scolaire accumulé : 16,3 % pour les filles qui sont « à l'heure » au moment du bac contre 65,1 % pour celles qui ont au moins deux ans de retard. Tout se passe comme si l'âge au bac agissait comme une sorte de signal pour la famille ou l'individu sur ses capacités à entreprendre des études supérieures. Les filles issues des baccalauréats professionnels ou technologiques sont plus nombreuses à avoir connu des périodes de chômage supérieures à trois mois (27,2 %) que celles des bacs A ou B (8,2 %).

Pour les garçons, cette année d'interruption est plus rarement celle de l'activité, qui ne concerne que 16 % d'entre eux. Si certains s'engagent délibérément sur le chemin du salariat comme les bacheliers professionnels (71,9 %), il n'y a pas pour les autres bacheliers, hormis le service national, de situations aussi caractéristiques que pour les filles. Cela conduit à une sorte de catégorisation par absence – autre situation – qui regroupe 36,2 % des garçons. L'on trouve pêle-mêle dans cette catégorie : des préparations à des concours administratifs ou à des écoles paramédicales, des passages dans des institutions autres que celles de l'enseignement supérieur, des périodes de stage, des périodes de travail ou de chômage n'ayant pas dépassé trois mois en continuité, des jobs, etc. De fait, les questionnaires statistiques ont bien du mal à saisir et à rendre compte aujourd'hui de toute la gamme des situations intermédiaires entre les études et l'activité, et au sein des études elles-mêmes des différents statuts.

Ce sont essentiellement les filles issues du bac A ou du bac B qui, après la terminale, partent à l'étranger, au pair ou, pour les plus aisées, dans le cadre d'institut, pour parfaire leur pratique. Nettement plus jeunes que leurs consœurs des baccalauréats technologiques ou professionnels, 47,9 % étaient « à l'heure » au moment du baccalauréat contre seulement 15,2 % parmi les autres bacheliers ; elles sont 14,1 % à avoir obtenu leur baccalauréat avec mention. Sans être nécessairement des virtuoses du système scolaire, ces jeunes filles semblent dans une position nettement plus favorable que leurs homologues, ce qui leur permet de s'octroyer un congé sabbatique voire pour certaines un temps de pause.

Ces bacheliers littéraires s'opposent aux garçons les plus âgés issus des sections technologiques qui partent faire leur service national. 33,7 % des garçons issus d'un baccalauréat technique ou professionnel et

34,7 % des garçons issus des séries A ou B accomplissent leur service durant cette année. Cependant, une toute petite minorité de bacheliers scientifiques, ayant accumulé du retard, accomplit également son service avant d'entreprendre des études de médecine ou d'ingénieur.

Si on prolonge cette analyse et que l'on regarde maintenant du côté de ceux ou de celles qui interrompent leurs études momentanément après deux années de STS ou d'IUT, les résultats sont identiques avec des données statistiques plus constantes, la composition du public étant moins hétérogène. Selon les années, ce sont 75 % à 100 % des garçons qui partent accomplir leur service national après avoir obtenu leur DUT ou leur BTS. Pour les filles, l'année d'interruption correspond essentiellement à une entrée sur le marché du travail dont tout laisse supposer qu'elle s'est soldée pour le plus grand nombre par une expérience décevante. Pour celles qui se sont interrompues après leur BTS en 1990, 27,3 % ont travaillé plus de trois mois à temps plein sans avoir connu de période de chômage égale à trois mois, 49,3 % ont connu des périodes d'emploi et de chômage égales à trois mois, et pour le reste plus de chômage ou d'inactivité que d'emploi.

■ ENTRE EMPLOI ET ÉTUDES : VRAIES SUSPENSIONS OU FAUX ARRÊTS

L'analyse des situations durant cette année de suspension permet de mieux séparer ce qui s'apparente à de simples suspensions comme le départ au service national pour les garçons ou les séjours linguistiques pour les jeunes filles, et ce qui semble s'apparenter à des formes d'abandon et de renoncement aux études. Si l'on poursuit l'analyse en incluant tous les arrêts liés à des transitions entre les cycles, on constate les mêmes tendances.

Pour les garçons, le départ au service national s'impose comme la principale cause de ces suspensions. Cela concerne à la fois ceux qui ont épuisé leur sursis mais également ceux qui veulent devancer l'appel. Le départ au service national rend compte en fait de la quasi-totalité des suspensions qui interviennent dès le premier cycle puisque ce départ concerne huit garçons sur dix à ce niveau, et près de neuf garçons sur dix pour le 2^e et le 3^e cycle.

Si le départ au service national, contraint ou anticipé, explique les suspensions momentanées des garçons du

Tableau 5
Part des étudiants au service national
parmi les suspensions momentanées
(en % niveau)

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle
Pourcentage d'étudiants au service national	82	90	87

Source : OVE.

moins après le premier cycle, il ne peut expliquer la suspension momentanée des filles. Si l'on regarde du côté des causes habituelles de suspension d'activité, la maternité – pendant juridique et social du service national – ne concerne que 1 % de la population féminine étudiante. Elle n'entraîne le plus souvent qu'une suspension de courte durée, et ne peut conférer en tant qu'hypothèse le même rendement heuristique. Il en va de même pour la maladie de longue durée qui ne concerne qu'une mince frange de la population aussi bien masculine que féminine : moins de 5 % des personnes qui s'arrêtent. Quant aux séjours à l'étranger dans un autre cadre que celui des différents programmes d'études tel Erasmus, Tempus, Comet, etc., ils deviennent beaucoup plus rares après le baccalauréat, et ne concernent plus qu'une toute petite minorité des suspensions momentanées.

En fait, les jeunes filles, quel que soit le niveau où elles s'arrêtent, le font en majorité pour entrer dans la vie

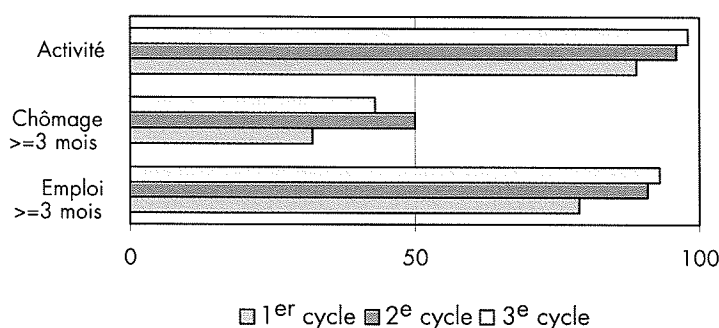
active. Cette entrée ne se fait cependant pas sans heurt. En effet, si 61,4 % de ces jeunes filles, quel que soit le cycle d'interruption, ont connu des périodes continues d'emploi d'au moins trois mois, elles sont 26,5 % à déclarer des périodes de chômage de trois mois consécutifs ou plus durant cette année de suspension.

Les arrêts et les reprises d'études ne peuvent donc s'expliquer pour les filles d'une manière aussi directe que pour les garçons. Plutôt que de simples pauses, les suspensions d'études pour les filles semblent correspondre à de véritables arrêts, et à une certaine volonté d'en finir avec les études. Il n'est pas sûr non plus que, du côté des garçons, le départ au service national soit toujours une simple suspension et n'abrite pas dans certains cas une période de réflexion et d'hésitation sur la voie à suivre. Car le service national s'accompagne dans la plupart des cas chez ces garçons de périodes de chômage ou d'emploi avant ou après le départ au service.

Les interruptions momentanées qui s'accompagnent d'un retour aux études sont-elles le symptôme d'une forme d'indécision sur le moment où il convient d'en finir avec les études et d'entrer dans la vie active ?

Comme on l'a noté dès le début, ces interruptions momentanées interviennent à des moments cruciaux des cycles de formation : après le bac et après un DUT ou un BTS, après la licence et après la maîtrise. Outre leur temporalité, cycle court ou cycle long, les études ont également une intensité. En lettres, la moyenne hebdomadaire des cours est de 18,7 heures ; en STS sections industrielles, elle est de 39,1 heures. En fait qu'il soit bref ou long, dense ou poreux, le temps universitaire va soustraire pour une période donnée le sujet étudiant à la société civile. Ce sont des pans entiers de l'activité sociale qui peuvent ainsi disparaître et s'engloutir dans le temps universitaire en fonction des cycles ou des cursus. La vie étudiante durant le premier cycle semble quasi monacale puisque 90 % des étudiants se déclarent célibataires. Par ailleurs, près d'un étudiant sur deux a dû renoncer en entrant à l'université à ses activités antérieures pour mener à bien son cursus. Les activités associatives ne concernent que 12 % des étudiants enquêtés, les compétitions sportives 7 %, les activités artistiques 5 %, les activités syndicales 2 %. C'est d'ailleurs la prise en compte de cette « inactivité forcée » qui confère aux étudiants un statut dérogatoire et certains « privilèges » en matière de Sécurité sociale ou de « revenus » (les bourses) voire même de condi-

Graphique 5
Part des situations rencontrées par les filles
durant la suspension momentanée des études (en %)



* Les filles dites en activité sont en emploi ou au chômage, y compris pour des périodes inférieures à 3 mois.

Source : OVE (les % ne s'additionnent pas dans ce graphique).

tions de vie (les œuvres universitaires). Mais ce statut a un âge limite qui varie selon les mesures : 27 ans pour les bourses et 28 ans pour la Sécurité sociale.

Non seulement le temps universitaire oblige en fonction du cycle d'études à renoncer plus ou moins fortement à tout ou partie de ses activités qui caractérisent la société civile (vivre en couple, élever des enfants, avoir un ou plusieurs loisirs, etc.), mais il interdit pratiquement – là où il est le plus intense – le travail salarié. 8,3 % seulement des étudiants du premier cycle travaillent à temps plein ou à mi-temps contre 22 % dans le second cycle et 45 % dans le troisième¹⁶. D'ailleurs, travailler pendant la première partie de ses études a aussi un coût puisque 51 % de ces étudiants salariés obtiennent leur licence avec au moins deux ans de retard contre 30 % pour les non salariés. L'étudiant « typique » c'est-à-dire inactif et disponible pour suivre un enseignement à temps plein est loin de constituer une exception dans une université où plus de la moitié des étudiants se trouvent cantonnés dans le premier cycle ou dans un cycle court.

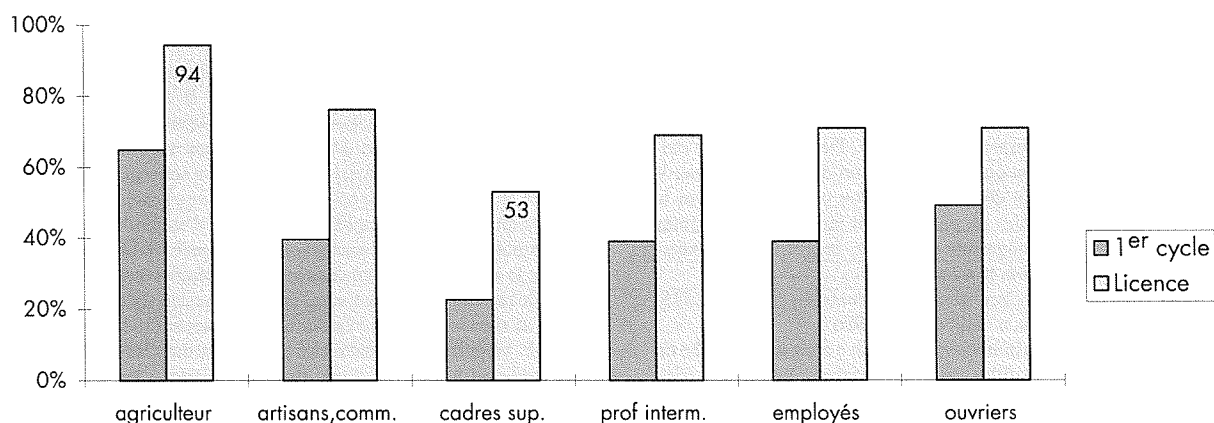
Naturelle chez les héritiers et chez ceux qui ont trouvé dans la méritocratie scolaire une forme de théodicée, la poursuite des études peut chez les moins virtuoses nécessiter une conversion spirituelle à un état auquel leur orientation antérieure ou leur origine

sociale ne les a pas nécessairement préparés. S'engager dans le premier cycle universitaire à 20 ans ou dans une poursuite d'études après BTS à 22 ans ou encore en thèse à 24 ans, c'est repousser à plus tard ce qui pouvait apparaître pour la génération des parents d'une grande partie de ces étudiants à la fois comme le statut normal et la finalité même de l'existence : avoir un emploi, un compagnon ou une compagne, et un premier enfant.

Que ce soit chez les jeunes femmes que la tentation de rompre le cycle des études soit la plus forte, et d'autant plus forte qu'elles sont plus âgées et d'un milieu populaire, se lit aisément dans les réponses qu'elles apportent au niveau qu'elles souhaitent atteindre quand elles ont accumulé du retard au moment du baccalauréat : 94 % des filles d'agriculteur, 71 % des filles d'employé ou d'ouvrier, n'envisagent pas d'aller au-delà d'une licence contre 53 % des filles appartenant aux classes supérieures. Les entretiens menés avec les étudiantes sur le thème « arrêter ou poursuivre les études » montrent qu'elles se livrent à une forme de calcul dont les prémisses intègrent quelle que soit leur origine sociale et scolaire un « temps d'insertion » dans l'emploi qu'elles évaluent en moyenne à trois ans. Ce n'est en général qu'après cette période, et une fois stabilisées dans l'emploi qu'elles envisagent la maternité. Ce qui varie en fonction des milieux sociaux, c'est moins cet accord sur un temps d'insertion nécessaire que l'âge auquel on peut devenir mère et le nombre d'enfants

¹⁶ Voir à ce sujet C. Grignon, L. Gruel, B. Bensoussan, *Les conditions de vie des étudiants*, Cahiers de l'Ove, Paris, La Documentation française, 1996, p. 118 et suiv.

Graphique 6
Niveau d'études souhaité par les filles ayant 20 ans au bac en fonction de la CS (en % cumulés)



Source : OVE.

Commentaire : elles n'envisagent pas aller au-delà de la licence : c'est le cas par exemple de 94 % des filles d'agriculteurs, mais de seulement 53 % des filles de cadres supérieurs.

désiré. Ces deux critères oblitérant plus ou moins fortement le temps des études selon les classes sociales et leurs habitudes culturelles en ce domaine.

Que cette hésitation sur le moment où il convient d'en finir avec les études puisse se poursuivre au-delà du premier cycle n'est pas moins intrigante. Les faux abandons et les vraies reprises d'études qui continuent à se manifester particulièrement chez les filles tout au long des différents cycles¹⁷, qu'elles aient ou non connu l'emploi, pourraient révéler, outre leur hésitation sur le tempo des études, des formes d'insatisfaction face à la situation qui leur est faite dans la société civile.

Parmi les raisons possibles d'un retour aux études, on pense naturellement aux difficultés d'insertion que peuvent rencontrer ces jeunes filles à la sortie de spécialités qui ne sont pas toujours synonymes d'emploi. Au niveau des baccalauréats technologiques¹⁸ ou après un BTS tertiaire, c'est d'abord la nature du marché du travail féminin, fortement encombré dans le secteur des services, qui peut sans doute fournir une explication à ces faux abandons. Les études du Céreq montrent à cet égard que si l'insertion reste relativement favorable après un BTS ou un DUT, elle se dégrade néanmoins dans certaines spécialités en particulier du tertiaire¹⁹. Mais, au niveau du second ou du troisième cycle, même si l'insertion reste difficile à l'issue de certaines spécialités, elle est néanmoins plus propice. L'explication est sans doute plus complexe. Outre des difficultés d'insertion qui peuvent tenir à certaines disciplines, il faudrait prendre en compte la persistance des discriminations²⁰ au niveau du salaire, du temps de travail, des perspectives de carrière, etc.,

¹⁷ Pour les garçons la suspension momentanée après le 1er cycle pour un motif autre que le service national, la maladie ou les séjours sont infimes. Tout laisse à penser que les garçons qui ont arrêté à ces niveaux sont entrés définitivement dans la vie active.

¹⁸ Comme le souligne F. Bruand « *les jeunes filles ont été les premières touchées par la déstabilisation du marché de l'emploi* », en particulier dans les emplois du tertiaire. Des emplois qui exigeaient, il y a seulement quelques années un diplôme de niveau V (CAP-BEP), impliquent désormais que l'on possède au moins le baccalauréat mais de plus en plus souvent un BTS. « Les débuts dans la vie active : inégalités de classe, inégalités de sexe », *Critiques sociales*, n° 5-6, p. 47 et suiv.

¹⁹ Voir D. Martinelli, *L'insertion des diplômés des IUT et des STS*, Céreq, coll. Documents, n° 119, octobre 1996.

²⁰ Les effets de la discrimination s'ajoutant à ceux d'un marché de l'emploi étroit pour les filles peuvent contribuer à alimenter chez les jeunes filles une demande scolaire et une quête du diplôme quasi inflationnistes. La logique de ces comportements serait celle du « job competition », l'emploi rare revenant en dernière instance à celle qui se hisse à un niveau plus élevé que ces consœurs (Vinokur, 1995).

sur certains marchés où ces filles entrent directement en concurrence avec les garçons. Même s'il reste encore limité chez les filles au niveau du deuxième et du troisième cycle (28,3 % des interrompantes), ce mouvement de yo-yo entre études et activité pourrait anticiper dans les années à venir une nouvelle élévation du niveau de sortie des études.

Mais, ces faux abandons n'ont sans doute pas une explication univoque. C'est peut être notre conception même de la frontière entre études et activité qu'il faudrait revoir. Ces trajets en pointillés ont le mérite de nous rappeler que la poursuite d'études pas plus que l'entrée dans la vie active ne revêtent l'évidence qu'elles affichent dans les grilles de codage où l'individu ne peut être qu'actif ou inactif mais jamais à la lisière des deux statuts. Pour ceux ou celles qui arrêtent leurs études, la vie active se révèle souvent plus métaphorique que littérale durant la première année²¹. Chômage, inactivité, contrats temporaires, déclassement social, attendent avec des probabilités très diverses selon les spécialités les sortants aussi bien des lycées que de l'université. Aussi, la tentation est grande pour les jeunes de se dire encore « étudiant » voire même de demeurer « étudiant » plutôt que « chômeur » ou « précaire », situations qui sont vécues comme des stigmates et non comme des identités (Schnapper, 1981).

Par ailleurs, la ligne de démarcation entre activité et études, qui tend à s'estomper après le premier cycle avec des formes progressives d'entrée dans le salariat, facilite chez les étudiants cette conversion à un statut ambivalent dont les avantages sur le plan psychologique sont sans doute plus importants que les difficultés qui en résultent pour les statisticiens à nommer ces situations²². Au fur et à mesure qu'ils

²¹ Comme le soulignent G. Lakoff et M. Johnson (1985), si les métaphores nous permettent de rationaliser et de comprendre les événements de la vie quotidienne, les métonymies ont avant tout une fonction référentielle. Dans les entretiens avec les chômeurs, l'opposition entre activité et inactivité est plus souvent utilisée pour décrire leur immédiat que celle plus pertinente au moins d'un point de vue juridique entre emploi et demandeur d'emploi. La première opposition est de l'ordre métaphore, la seconde de la métonymie. L'âge, le sexe, l'ancienneté dans le salariat déterminent assez fortement le recours à l'une ou l'autre de ces figures de style pour dire et vivre sa situation comme le montre D. Schnapper (1981).

²² J.-F. Vergnès note la difficulté qu'il existe dans les enquêtes sur les étudiants à nommer d'une manière univoque les différentes situations et propose faute de solution un « taux de chômage à géométrie variable ». Les étudiants ne sont pas une catégorie homogène. On a ceux qui reprennent leurs études à trente ans tout en gardant leur activité et ceux qui entreprennent des études à vingt ans en prenant parallèlement un emploi, on a également ceux qui

vieillissent et qu'ils avancent dans leur cursus, les étudiants à temps plein deviennent en effet des étudiants salariés occasionnels d'abord, à mi-temps puis à plein temps : « *Si la part des étudiants qui n'exercent aucune activité rémunérée décroît à mesure que les étudiants avancent en âge [...], c'est sans doute par suite de la progression introduite par les formes intermédiaires de travail à temps partiel ; en effet, la durée de celui-ci est fonction de l'âge des étudiants. C'est entre 20 et 23 ans que le travail occasionnel est le plus fréquent, alors que c'est entre 23 et 27 ans que les étudiants travaillant au moins à mi-temps (c'est-à-dire six mois par an au maximum) sont proportionnellement les plus nombreux.* »²³

Au niveau du troisième cycle, c'est plus d'un tiers des étudiants qui travaillent à temps plein. Entre ceux qui tentent l'entrée dans la vie active tout en envisageant un retour possible aux études ou tout en continuant à se vivre comme étudiant, et ceux qui restent étudiants tout en cherchant vigoureusement à entrer dans la vie active, la séparation est moins nette subjectivement que l'objectivité de l'inscription ou de la non-inscription dans un système de codage ne pourrait le faire croire. Cet effacement progressif des statuts sociaux et des repères temporels y afférents est peut-être l'une des caractéristiques de cette fin de siècle. À la différence de leurs pères, agriculteurs, artisans, ouvriers, employés dont les temps sociaux forts, comme l'entrée en apprentissage, le premier rapport sexuel, le mariage, le premier enfant étaient encore ponctués par les rites culturels et communautaires, les jeunes d'aujourd'hui n'ont plus d'heure pour être à l'heure d'une vie active à laquelle la logique marchande impose la discordance d'un temps d'insertion qui, à la différence du temps mélodique de l'intégration, ne comporte aucune scansion. Les jeunes, et tout particulièrement ceux qui sont issus des classes populaires, ont été confrontés par rapport à la génération qui les a précédés à une inversion des temporalités : à un temps scolaire faible s'est substitué un temps scolaire fort, à un temps de vie collectivement assumé à l'usine ou dans l'espace privé du foyer s'est substitué un temps de vie individuel et

demandeurs d'emploi s'inscrivent à l'université et ceux qui cherchent un emploi tout en restant étudiant. Ce qui conduit à des catégories bâtarde d'étudiants actifs ou d'étudiants chômeurs mais également d'actifs étudiants et de chômeurs étudiants. Si l'étudiant « inactif » et à plein temps existe toujours, il est désormais contingenté dans le premier cycle universitaire. J.-F. Vergnies, *Diplômés de l'enseignement supérieur : Insertion des étudiants sortis en 1992*, Céreq, coll. Documents, n° 122, 1997, p. 65 et suiv.

²³ C. Grignon et al., *op. cit.*, p. 121.

intermittent. Mais, cette discordance temporelle n'est pas propre à la jeune génération ni aux classes populaires, elle atteint également les plus matures. Ne faut-il pas voir dès lors dans la propension que montrent les jeunes et les moins jeunes à poursuivre ou à reprendre leurs études, au-delà des aspects fonctionnels, une tentative pour retrouver une temporalité collective qui fasse sens avec ses rites et ses étapes ?

* *
*

La métaphore du trajet souvent utilisée pour décrire les parcours des étudiants devient inappropriée sans pour autant être fallacieuse s'agissant de décrire des cursus ou des curricula qui ne sont ni rectilignes ni continus, et qui ne se conforment pas à l'idée généralement admise d'un parcours où l'on tente de relier une position convenue à l'avance en prenant le chemin le plus court ou celui qui est le moins coûteux en temps. De fait, si la notion de trajectoire reste heuristique pour qui veut distinguer les étudiants véloce de ceux qui le sont moins ou pas du tout au sein d'une discipline, elle risque d'être trompeuse pour qui veut rendre compte des interruptions ou des reprises d'études.

Cette notion de trajet ou de trajectoire nous semble en grande partie liée à la manière dont on appréhende aujourd'hui encore les étudiants à travers les enquêtes. Les enquêtes produisent inévitablement des artefacts que le chercheur doit avoir perpétuellement à l'esprit s'il ne veut se laisser prendre aux filets de la métaphore. Ainsi le suivi d'une cohorte de bacheliers et l'introduction du calendrier entraînent au niveau des enquêtes sur les étudiants des partis pris et des hypothèses lourdes sur la nature des temporalités. Elles tendent en particulier à assimiler inévitablement le cursus universitaire à une course ou mieux à un handicap où tous les concurrents partiraient sur la même ligne et auraient le même but : arriver au plus vite au diplôme. Dans cette optique, les politiques publiques consisteraient à réduire les inégalités entre les concurrents au départ afin que ceux-ci n'abandonnent pas en cours de route ou ne prennent pas un retard indu.

En isolant les suspensions momentanées et les reprises d'études, nous souhaitons rompre avec l'idée de cette course au diplôme qui s'impose aussi bien auprès du grand public que dans certains cercles intellectuels. Les notions telles qu'« à l'heure ou en retard » s'agissant de nommer la position de ces étudiants à l'arrêt ne sont plus vraiment appropriées. Les suspensions ou les interruptions d'études appartiennent à des catégories d'incidents qui perturbent le temps des études

sans qu'on puisse les ranger aisément parmi les retards et leurs causes habituelles, redoublements ou réorientations. Car ces suspensions ne sont le plus souvent ni des échecs ni même des erreurs d'orientation. Elles interviennent dans l'entre-deux des études. Mais isoler un fait ne suffit pas, il faut lui conférer une signification. On pouvait craindre que ces suspensions n'aient aucune signification sociale perceptible et relèvent du libre arbitre individuel. Or, la régularité de ces suspensions, les caractéristiques de ces publics montrent à l'évidence que les suspensions d'études relèvent de l'analyse sociologique.

Les suspensions d'études sont le plus souvent le fait de jeunes moins « fortunés » et plus âgés que la moyenne de leurs congénères pour lesquels le temps des études fait problème par son absence même de souplesse dans les premiers cycles. Ils sont encore à l'âge où les plus précoces des étudiants ont atteint des niveaux de cursus où il devient plus aisé d'être salarié et étudiant à la fois. Car, le statut d'étudiant salarié dans le premier cycle et jusqu'à la licence n'est pas une sinécure. Il prive le plus souvent l'étudiant du système de contrôle continu des connaissances. Il en fait un anonyme dans une université de masse où la participation aux travaux dirigés reste le dernier moyen à l'étudiant pour se faire connaître et reconnaître. Il le coupe enfin de ses congénères favorisant à terme une désaffiliation dont les retards et les échecs sont les conséquences palpables.

Malgré toutes ces difficultés, certains finissent par prendre ou reprendre le chemin des études au bout d'une année en cumulant parfois emploi et études. Combien survivent ? L'enquête OVE ne permet pas de répondre à la question ne saisissant que les étudiants toujours en études. De même, les raisons de la reprise restent dans l'ombre. Les situations rencontrées durant l'interruption, emplois précaires ou chômage, suffisent-elles toujours à expliquer le retour aux études ? En fait, nombre d'étudiants ne répondent pas et restent muets sur leur situation durant cette période comme si cette suspension ne concernait pas l'université. De ce point de vue, le statut de l'étudiant semble bien inférieur à celui des salariés. Aucune règle ne fixe les relations entre un enseignant et son élève durant les périodes de suspension. Certains écrivent un mot pour vous expliquer leur situation. Mais, le plus souvent c'est au détour d'une conversation avec ses congénères que l'on apprend que tel étudiant a tenté de se suicider, qu'un autre a réussi un concours ou s'est accordé une année sabbatique. Cette absence de règle s'étend à la maladie : l'étudiant ne dispose que peu de

protection s'il rate ses examens. Il en va de même pour les étudiants qui interrompent leurs études pour faire la saison d'hiver. Que dire des « grèves étudiantes », ces formes collectives de suspension des études ?

Non seulement, le temps des études n'est pas linéaire puisqu'il peut admettre des pauses mais il n'est pas séquentiel : il n'y a pas les études puis la vie « active » vers laquelle il faudrait se hâter. Les reprises tardives d'études sont là pour nous rappeler que l'on peut entamer ou vouloir poursuivre des études supérieures à trente ans tout en éduquant ses enfants et en ayant une activité salariée. Mais là encore ces reprises, qu'elles relèvent ou non d'un dispositif de la formation continue, posent le problème du statut de ces étudiants. Faute d'aménagements ou de structures spécifiques, beaucoup de ces étudiants se voient reléguer dans des formations initiales où ils doivent jongler avec des emplois du temps souvent peu compatibles avec leurs activités et s'accommoder d'un rapport pédagogique qui les « infantilise » le plus souvent.

Ceux qui suspendent ou reprennent leurs études ont en fait un problème avec l'image de l'étudiant que promet l'Institution, celle d'un étudiant statutairement « inactif », disponible pour suivre à temps plein ses études et n'ayant pour seul objectif que d'atteindre au plus vite le terme du cursus. C'est ce même étudiant que décrivent sans vouloir l'exalter pour autant nombre d'enquêtes statistiques. Celles-ci ne retiennent en général comme indicateurs pertinents que ceux proprement scolaires de l'âge au baccalauréat, de la série ou de la mention, parfois de l'héritage culturel et ne visent qu'à mesurer le temps mis pour parcourir les différents cursus universitaires en oubliant trop souvent que pour être mesuré à l'aune de la réussite universitaire, l'individu statistique doit avoir tout simplement « vécu » ou « survécu » en tant qu'étudiant « réel ». Or cet étudiant « typique » dont le modèle était hier l'héritier ou le boursier répond de moins en moins à la représentation que se font certains jeunes et d'autres moins jeunes de la relation entre études et activité, et des périodes qui leur sont corrélatives. Aussi, plutôt que de réduire l'étudiant à l'image d'un sportif engagé dans une course au diplôme, les parcours à des trajectoires, il serait plus judicieux d'enrichir la description de l'univers des étudiants en tenant compte de la diversité des situations rencontrées pour aboutir à des aménagements et à un statut de l'étudiant qui soit satisfaisant aussi bien pour les étudiants inactifs que les étudiants salariés, pour les jeunes étudiants et les étudiants adultes, pour ceux qui suspendent sans vouloir arrêter et ceux qui arrêtent avec l'espoir de reprendre.

**Origine scolaire et âge au bac des filles et garçons
ayant repoussé d'un an leur inscription après le baccalauréat**

Filles	Emploi >3 mois	Chômage >3 mois	Inactivité	Autre	Séjour	% Ensemble
Bac A et B	31,4	8,2	7,6	18,6	34,2	38,2
Bac S	11,2	0,0	9,2	59,6	20,0	8,9
Bac Tn&P	30,6	27,2	21,0	15,3	5,8	52,9
<19 ans bac	10,4	5,9	14,7	22,0	46,9	27,1
19 ans bac	25,0	12,7	23,4	24,0	14,9	25,8
20 ans bac	42,0	23,1	7,8	13,8	13,3	47,1
Ensemble	28,8	15,7	13,6	20,0	21,9	100,0

Garçons	Emploi >3 mois	Chômage >3 mois	Inactivité	Autre	Séjour	Service national	% Ensemble
Bac A et B	7,1	10,8	12,7	5,8	28,9	34,7	16,3
Bac S	5,9	0,0	5,9	56,3	23,1	8,8	34,2
Bac Tn&P	15,8	6,1	2,7	32,4	9,3	33,7	49,5
<19 ans bac	16,3	0,0	4,8	46,5	21,3	11,1	28,4
19 ans bac	15,9	0,0	0,0	45,9	9,5	28,7	18,4
20 ans	7,3	9,3	8,1	29,1	13,1	33,1	53,2
Ensemble	10,9	5,1	5,7	36,2	17,2	24,9	100,0

Source : OVE.

L'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante

L'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) a été réalisée au printemps 1994 sous la responsabilité de son comité scientifique présidé par Claude Grignon. Elle a recueilli 27 710 réponses exploitables. Dans son principe, l'enquête est assez proche de celle qui est conduite en Allemagne, en Autriche et en Italie, sur les conditions de « vie étudiante » et comporte de ce fait un noyau de questions et un minimum de règles communes. La finalité de l'enquête est de mettre en rapport les conditions de vie étudiante (revenus, logement, repas, soins, équipement, etc.) et leur manière d'étudier et de « survivre » dans l'enseignement supérieur.

Le contenu du questionnaire est organisé autour d'un dizaine de thèmes : les formations suivies par l'étudiant avec une reconstitution précise du cursus principal à l'aide d'un calendrier, les conditions de travail à la maison et à l'université (équipements informatiques, salles de travail, etc.), les projets professionnels, l'emploi du temps et l'assiduité, les ressources étudiantes y compris les jobs et le travail salarié, les conditions de logement et de transport, l'alimentation et la santé, les séjours d'études à l'étranger, les loisirs et les activités associatives. Ces différents thèmes représentaient plus de 150 questions. A la fin du questionnaire, une fiche signalétique donne outre les caractéristiques de l'étudiant celles de son conjoint éventuel, de ses parents et grands-parents. Le champ de l'enquête est celui des établissements publics d'enseignement supérieurs : universités, IUT, STS, instituts et écoles d'ingénieurs intégrés aux universités, classes préparatoires aux grandes écoles.

La méthode d'enquête est celle du sondage par voie postale. Le principe retenu a été d'adresser le questionnaire à 1/20^e de la population concernée. La sélection des étudiants s'est opérée par tirage au sort au niveau des établissements. Certains établissements n'ayant pu, pour des raisons techniques, participer au tirage, le nombre d'envois effectifs (78 000) a été légèrement inférieur à la base prévue. L'échantillon des répondants effectifs est apparu sans déformation majeure par rapport à la structure de la population réelle et a pu être convenablement redressé en liaison avec les données de la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale.

Les limites de l'enquête OVE sont comme pour toute recherche liées à son principe de construction. En prenant comme champ les étudiants inscrits en 1993-1994 dans l'enseignement supérieur, l'enquête ne permet pas de calculer ni de saisir les « mortalités différentielles » par discipline ou par établissement. L'enquête n'enregistre que les présents c'est-à-dire ceux qui poursuivent ou qui ont survécu au sein de l'université. Les bacheliers de 1990 toujours présents à l'université ont subi l'épreuve du temps et ne sont plus représentatifs de ceux qui s'étaient inscrits à l'époque. Une sélection s'est faite. Aussi, concernant les suspensions d'études d'une année après le baccalauréat, il nous a fallu, pour éviter les biais de cette « mortalité » estudiantine, travailler au plus près sur l'avant-dernière génération, celle ayant passé son bac en juin 1992 et s'étant inscrite en juin 1993, de même pour les BTS ou les DUT. S'agissant des reprises d'études après plusieurs années, on ne peut évidemment là encore pas évaluer les effets de sélection liés à la « mortalité » au sein de ces publics. Mais, les causes d'abandon ou d'échec autres que les raisons tenant au passé et au profil purement scolaire (série du bac, âge au bac, mention, etc.) des candidats sont si nombreuses que la construction d'une sorte d'indicateur de réussite devient quasiment impossible, et surtout inutile pour des étudiants dont on ne cherchait pas à évaluer le rendement scolaire.

Bibliographie

- Baudelot C., Bénoniel R., Cukrowicz H. et Establet R. (1981), *Les étudiants, l'emploi, la crise*, Maspero, Paris.
- Baudelot C. et Establet R. (1992), *Allez les Filles !*, Le Seuil, Paris.
- Bédoué C. et Espinasse J.-M. (1995), « L'université et ses publics », *Éducation et Formation*, n° 40.
- Bédoué C. et Cahuzac E. (1997), « Première expérience professionnelle avant le diplôme. Quelle insertion pour les étudiants du second cycle universitaire », *Formation Emploi*, n° 58.
- Berthelot J.-M. (1993), *École, Orientation, Société*, PUF, Paris.
- Bouffartigue P. (1995), « La socialisation professionnelle de jeunes BTS-DUT. Entre diplôme et statut, des identités incertaines », *Formation Emploi*, n° 45.
- Bourdieu P., Passeron J.-C. (1964), *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Les éditions de Minuit, Paris.
- Bourdieu P., Passeron J.-C. (1971), *La reproduction*, Les éditions de Minuit, Paris.
- Bruand F. (1994), « Les débuts dans la vie active : inégalités de classe, inégalités de sexe ? », *Critiques sociales*, n° 5-6.
- Cam P., Molinari J.-P. (1998), *Les parcours des étudiants*, La Documentation française, Paris.
- Cam P., Chambrier L., Favennec F., (1992), *Les politiques de formation professionnelle continue dans l'entreprise*, université de Nantes.
- Céreq, *Insertion des jeunes : instruments d'analyse et enjeux*, coll. Documents n° 101, déc. 1994.
- DEP (1997), *De l'entrée à l'université au deuxième cycle*, Les Dossiers d'Éducation et Formations, n° 78.
- Dubet F. (1991), *Les lycéens*, Le Seuil, Paris.
- Dubois M. (1993), *Après un DUT ou un BTS : poursuite d'études ou entrée dans la vie active ?*, Céreq, Document de Travail n° 87, février.
- Eckert H. et Hanchane S. (1997), « Temporalités de l'insertion professionnelle. Une approche longitudinale », *Formation Emploi*, n° 60.
- Epiphane D. et Martinelli D. (1997), « Famille, petites annonces, ANPE... L'accès à l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur », *Formation Emploi*, n° 58.
- Establet R. (1987), *L'école est-elle rentable ?*, PUF, Paris.
- Fond-Harmand L. (1996), *Des Adultes à l'université*, L'Harmattan, Paris.
- Galland O. (1991), *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin.
- Grignon C., Gruel L. et Bensoussan B. (1996), *Les conditions de vie des étudiants*, La Documentation française, Paris.
- Guillemot D. (1996), « La population active : une catégorie statistique difficile à cerner », *Économie et statistique*, n° 300.
- Lahire B. (1997), *Les manières d'étudier*, La Documentation française, Paris.
- Lakoff G. et Johnson M. (1985), *Les métaphores dans la vie quotidienne*, éd. de Minuit.
- Lapeyronnie D. et Marie J.-L. (1992), *Campus blues*, Le Seuil, Paris.
- Molinari J.-P. (1992), *Les étudiants*, Les Éditions Ouvrières, Paris.
- Rose José (1984), *En quête d'emploi*, éd. Économica.
- Schnapper Dominique (1981), *L'épreuve du chômage*, Gallimard, Paris.

Veblen T. (1978), *Théorie de la classe de loisir*, Gallimard, Paris.

Verret M. (1975), *Le temps des études*, Librairie H. Champion, Paris.

Vincens J. (1997), « L'insertion professionnelle des jeunes. À la recherche d'une définition conventionnelle », *Formation Emploi*, n° 60.

Vinokur A. (1995), « Réflexions sur l'économie du diplôme », *Formation Emploi*, n° 52.

Résumé

Les interruptions d'études, entre flânerie ostentatoire et cursus canonique ?

par Pierre Cam

Pour mesurer les performances des étudiants au sein des différentes filières de l'enseignement supérieur, il est devenu habituel dans les enquêtes statistiques d'homogénéiser les parcours en prenant comme public de référence une cohorte de bacheliers entrés la même année à l'université. Ce faisant, ces enquêtes laissent en dehors de leur champ d'investigation un ensemble de faits, tels les suspensions et les reprises d'études. Les suspensions et les reprises d'études appartiennent à des catégories d'incidents qui perturbent le temps des études sans qu'on puisse les ranger aisément dans les causes habituelles de retard, le redoublement ou le défaut d'orientation. Car ces suspensions ne sont le plus souvent ni des échecs ni même des erreurs d'orientation. Si elles relèvent parfois de causes individuelles (maladie, maternité...) ou de circonstances administratives (service national), elles sont le plus souvent l'indice d'un malaise. Parmi ceux qui suspendent leurs études après le baccalauréat ou hésitent à poursuivre après un BTS ou un DUT, l'on trouve essentiellement des jeunes moins « fortunés » et plus en retard que la moyenne de leurs congénères. Ils ont l'âge où les plus précoces des étudiants ont atteint des niveaux de cursus qui permettent plus aisément d'être salarié et étudiant à la fois. Car, le statut d'étudiant salarié dans le premier cycle et jusqu'à la licence n'est pas une sinécure. Après avoir passé des concours ou tenté d'entrer dans la vie active, certains finissent par reprendre le chemin des études parfois plusieurs années après l'interruption. En fait, ceux qui suspendent leurs études ont un problème avec l'image canonique de l'étudiant, celle d'un individu statutairement « inactif » et disponible pour suivre à temps plein ses études.